



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023_652

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**PRESTATION DE REALISATION DE VIDEOS DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT DE
VALORISATION DES METIERS DE LA SANTE ET DES SERVICES A LA PERSONNE LES 17
ET 18 OCTOBRE 2023 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS
PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a délibéré en date du 27 septembre 2022 pour candidater à l'appel à projet de la Région Hauts de France « Appui aux contrats de Branche » et organiser les 17 et 18 octobre prochain un salon de valorisation des métiers de la santé et des services à la personne,

Considérant l'accord de la Région Hauts de France et la convention inhérente reçue le 7 juillet 2023,

Considérant que dans le cadre de l'événement est prévu la réalisation de 2 vidéos de promotion des métiers. Une vidéo « After movie » permettant de capitaliser sur l'évènement ainsi qu'une vidéo de promotion de la filière métiers santé et services à la personne sur notre territoire permettant de poursuivre après l'évènement les actions de valorisation de ces filières et des opportunités d'emploi et de formation qu'elles offrent,

Considérant que pour la réalisation de cette prestation il y a lieu, en application des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, de signer un marché ayant pour objet la réalisation de vidéos dans le cadre de l'événement valorisation des métiers de la santé et des services à la personne avec A bout de films ayant son siège social à Camblain Châtelain (62 470) 7 rue de Marest pour un montant de 6740 euros HT (TVA non applicable art 293 B du CGI),

Considérant que deux autres devis ont été sollicités auprès de Reflets et Oxymoron. Le choix s'est porté sur le prestataire le moins cher,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation de vidéos dans le cadre de l'événement de valorisation des métiers de la santé et des services à la personne avec A bout de films 7, rue de Marest 62470 Camblain Châtelain et de le signer pour un montant de 6740 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 16 octobre 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,


DUBY Sophie


Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 OCT. 2023**
Et de la publication le : **16 OCT. 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,


DUBY Sophie
